

Les allocations familiales, instituées elles aussi par un gouvernement libéral, apportent la sécurité de la famille. Elles permettent une éducation plus complète qui aidera aux individus,—à quelque classe qu'ils appartiennent,—à développer les qualités et les talents que la nature leur a donnés, à l'avantage de leur famille et dans le meilleur intérêt de l'Etat.

Voilà une saine économie intérieure qui corrige les abus, qui permet une distribution équitable des richesses sans toutefois enlever ce qui doit faire la base même de l'ambition, la fierté et la liberté des citoyens.

Voilà, honorable sénateurs, une politique devant laquelle il faut s'incliner. Elle permet de contourner les écueils que l'on considérerait comme insurmontables, elle soulage les misères qu'avaient créées les excès de liberté et laisse aux membres de la nation cette ambition et cette liberté nécessaires au développement de chacun, au sein d'une nation libre et fière.

Continuons l'application de cette doctrine toute libérale. Répandons-la dans tout le pays et faisons par là oublier ces formules vides et creuses qu'une liberté de parole à laquelle nous tenons permet d'annoncer partout.

Après avoir gagné la victoire des armes, réalisé la victoire de la paix, ce sera la victoire de la démocratie.

Le discours du trône annonce que des ententes fédérales-provinciales seront soumises à l'examen des Chambres. Nous aurons évidemment l'occasion de les discuter lorsqu'il nous aura été possible d'en connaître le contenu et d'en examiner chaque clause. Ces négociations sont d'une importance capitale, destinées qu'elles sont à servir de base, pendant une période de cinq ans, à l'économie intérieure du Dominion et des provinces.

Qu'il me soit permis d'espérer que tous ceux qui participeront à leur discussion le feront en vue du seul bien-être de la population canadienne. Je me flatte de penser qu'aucun des représentants du Dominion et des provinces respectives ne tentera de faire servir ces délibérations à des fins politiques partisans. L'objet en vue est trop important pour y faire entrer le moindre intérêt de parti, les moindres ruses politiques. Seuls l'intérêt, le bien-être et la prospérité des Canadiens doivent être considérés en sauvegardant les droits et les privilèges accordés par la constitution à la juridiction de chaque province.

Il n'y a aucun doute qu'une constitution comme celle du Canada ne pouvait prévoir et réglementer tous les cas. Elle doit être interprétée avec le même esprit de justice, la

L'hon. M. McKeen.

même intégrité et la même recherche du bien qui ont présidé à sa rédaction par les Pères de la Confédération.

C'est ainsi seulement qu'on parviendra à donner à tous les Canadiens la sécurité que tous ont le droit d'attendre.

C'est seulement dans cet esprit et en mettant ces principes à la base de toutes les discussions que l'on servira le intérêts véritables du peuple canadien.

(Traduction)

Je me suis efforcé de vous signaler les grandes lignes de la politique canadienne telles que les esquisse le discours du trône.

Je suis convaincu que le Gouvernement se propose de nous soumettre les mesures les plus propres à assurer la prospérité et le bonheur des citoyens canadiens.

Je désire vous remercier de la grande indulgence dont vous avez fait preuve à mon endroit. Je suis profondément touché de la réception chaleureuse que vous accordez aux nouveaux membres du Sénat et j'ose dire que déjà, nous nous sentons chez-nous. Nous avons l'impression d'assister à une réunion de famille où chacun contribue à l'amélioration des normes d'existence au Canada.

Inutile de vous dire que je suis disposé à étudier les fonctions administratives si complexes qui nous incombent et à collaborer de tout cœur avec mes collègues.

(L'honorable M. Haig propose l'ajournement de la séance.)

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT

Le mercredi 5 février 1947

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU RAPPORT

L'honorable A. B. COPP, président du comité de sélection, présente le rapport de ce comité et en demande l'adoption. Le rapport est ainsi conçu :

Le mercredi 5 février 1947

Le comité de sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des divers comités permanents de la présente session, a l'honneur